



LIVRET D'ACCUEIL

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002

Article L311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Association « Les Amis de la Maison de Retraite Saint-Martin »

EHPAD - Maison de Retraite Saint-Martin
48500 LA CANOURGUE/LE MASSEGROS
LOZERE

Tél. : 04.66.32.82.27 Fax : 04.66.32.95.17 – Email : maisondere traite@stmartin48.fr
Site internet : www.maison-retraite-lozere.com



Résidence pour personnes âgées à La Canourgue



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des personnes âgées Dépendantes (E.H.P.A.D) de La Canourgue/Le Massegros.

Il a reçu l'avis favorable du CVS en date du 30/09/2014 et a été adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 30 Octobre 2014.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'Association « Les amis de la maison de Retraite Saint-Martin » est une Association privée à but non lucratif, fondée en 1966.

Agrément Aide Sociale Arrêté N° 02-0351 du 26/02/2002

CONVENTION TRIPARTITE 3ème Génération 2013/2017

Etablissement médicalisé avec un financement de l'Assurance Maladie

Capacité d'accueil de la Maison de Retraite sur 2 sites est de 135 lits :

- 95 lits d'hébergement permanent à la Canourgue, dont une unité sécurisée de type « Alzheimer » de 11 lits, et un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)
- 40 lits d'hébergement permanent au Massegros.

L'EHPAD Saint-Martin du Massegros a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 2010, et l'EHPAD de La Canourgue est à ce jour entièrement rénové.

Le public accueilli :

La Maison de retraite Saint Martin accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus.

Les Instances :

Le Directeur, Monsieur Gérard MENRAS, est chargé d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement.

Le Conseil d'Administration, instance décisionnelle, définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance consultative, est composé :

- d'un président et un vice-président,
- de représentants du personnel, des résidents et des familles
- du Directeur
- deux administrateurs délégués.

Il donne son avis et fait des propositions sur toute question relative au fonctionnement et à la vie dans l'établissement.

LIEUX DE VIE

Suite à l'ouverture de locaux neufs au Massegros en 2010 et à la restructuration de l'établissement de La Canourgue, la Maison de Retraite bénéficie de locaux spacieux et confortables.

Ces nouvelles structures sont dotées d'équipements adaptés au degré de dépendance des personnes (baignoires à ultra-sons, baignoires à bulles...)

La sécurité des résidents s'effectue par un système d'alarme portatif individuel et par un digicode à l'entrée de chaque service et de l'établissement.



La chambre :

Individuelle dotée de salle de bain privative avec douche italienne, superficie moyenne 25 m².

Entièrement meublée, vous avez la possibilité de la personnaliser avec votre mobilier dans la mesure de l'accessibilité afin de s'y sentir au mieux.

Equippée d'un système de rails qui permet la prise en charge des personnes les plus dépendantes.

Le poste de télévision n'est pas fourni par l'établissement. Possibilité d'installer un poste téléphonique avec ligne directe.

Ligne Internet dans chaque chambre.

Espaces collectifs :

Ils sont nombreux et spacieux et contribuent au développement et au maintien d'une vie sociale. Ils favorisent les moments de détente et d'échange entre résidents et proches.

- Salons dans les unités de vie
- Véranda : espace de convivialité et d'animation.
- Lieu de culte ouvert à tous.
- Salle de kinésithérapie et ergothérapie
- Salle de restauration avec foyer restaurant pour accueillir les familles.

Il existe aussi des salles de restauration dans chaque unité pour les plus dépendants.

- Parc : arboré, accessible à tous
- Espace multi-sensoriel
- Bibliothèque
- Salle de spectacle
- Salon de coiffure
- Bar, boutique



Salon de coiffure



Boutique



Bibliothèque



Bar



Espace sensoriel



Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) :

Il est identifié par rapport au reste de la structure par un environnement architectural adapté et un jardin thérapeutique sécurisé.

Il permet d'accueillir dans la journée les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Des activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle par un personnel qualifié.



CADRE DE VIE

- La Vie Sociale :

Dépôt des biens et valeurs :

Lors de l'admission le résident est informé de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeur au coffre de l'établissement. L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou du vol de biens personnels.



Secrétariat résidents

Démarches administratives :

L'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement, permettant aux résidents qui remplissent les critères nécessaires, d'en bénéficier.

Allocation Personnalisée à l'Autonomie versée à l'établissement par le Conseil Général.

Aide sociale : une demande peut être faite auprès des services du Conseil Général du département dont relève le domicile de secours de la personne accueillie.

- Les Services :

Le courrier est distribué chaque jour.

Le résident peut déposer son courrier à l'accueil, il est prélevé tous les jours sauf le week-end.

Les petites réparations :

Elles sont assurées quotidiennement par les ouvriers d'entretien de l'établissement, l'intervention étant comprise dans les frais de séjour.



Accueil

Les visites :

Les résidents peuvent recevoir leur famille dans les chambres, les lieux communs, en respectant toutefois les horaires de soins.

Elles sont conviées lors des différentes manifestations.

Consignes de sécurité : Les résidents et les visiteurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité affichées.

Les intervenants extérieurs (prestation à la charge du résident):

Coiffeur à la demande, rendez-vous gérés par le service animation

Pédicure : une fois par mois à la demande

Lingerie :

Un prestataire externe assure le marquage du linge, livraison 3 fois par semaine. Les vêtements fragiles (Damard, Pure laine, soie...) ne sont pas pris en charge par l'établissement.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

La restauration :

Cuisine traditionnelle et de qualité élaborée sur place en liaison chaude dans une salle à manger spacieuse et chaleureuse.

Les menus sont variés et adaptés, présence d'une diététicienne.

Salle de restauration



Foyer restaurant

Les familles peuvent venir manger au Foyer restaurant uniquement en semaine.

L'animation

La Maison de retraite est avant tout un lieu de vie. L'équipe d'animation propose 7j/7 des activités thérapeutiques, culturelles, des sorties, des événements, des rencontres multi-générationnelles, en fonction du projet de vie de la personne. Chacun peut aller et venir librement.

Le programme des activités est disponible sur le blog de l'établissement « animation484848 ». Un point internet en salle d'animation est également mis à disposition des résidents afin de communiquer avec leurs proches.





Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

En ce qui concerne la religion catholique une messe est dite tous les vendredis matins à la chapelle de l'établissement.

Les soins :

- Libre choix des professionnels de santé (médecin traitant, kinésithérapeutes, dentistes, ambulanciers, pharmacie, hôpitaux...)
- Section médicalisée EHPAD
- Médecin coordonnateur chargé de coordonner les soins et du suivi de la mise en place du projet personnalisé.
- Equipe soignante (Infirmière coordonnatrice, IDE, AS, AMP, Ergothérapeute, psychologue, diététicienne) pour une prise en charge adaptée et globale de la personne.



- Accompagnements du résident et des familles pour les fins de vie. L'équipe soignante est formée pour améliorer la qualité de la prise en charge.
- Accessibilité aux informations médicales par le résident.
- L'établissement assure une permanence 24h/24h : appel malade, veille de nuit.

LA DEMANDE D'ADMISSION

La demande doit être faite sur rendez-vous ou simplement par téléphone, auprès de l'infirmière coordonnatrice ou de la secrétaire médicale de l'établissement. Elle sera examinée conjointement avec le médecin coordonnateur et le médecin traitant.

Le dossier administratif avec les pièces constitutives est téléchargeable sur le site. Celui-ci devra être déposé le jour de l'entrée en institution.

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement vous seront remis à l'admission.

Possibilité de visiter l'établissement sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture des bureaux administratifs :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

Fermés samedi, dimanche et jours fériés.

Vos interlocuteurs :

Monsieur Gérald MENRAS, Directeur

Monsieur Sébastien FANGUIN, Adjoint de Direction sur le site du Massegros

Madame PRANLONG Sophie, Médecin Coordonnateur

Madame LAFON Sabine, Infirmière Coordonnatrice

Madame CABIRON Corinne, secrétaire auprès des résidents et médicale.

Madame SALEIL Colette, Responsable ressources humaines

Madame BORDENS Sandrine, secrétaire comptable

Madame MARTIN Bérangère, secrétaire du personnel

EHPAD Maison de Retraite

Saint-Martin

48500 LA CANOURGUE/LE MASSEGROS

Tél. : 04 66 32 82 27 - Fax: 04 66 32 95 17

Administration : maisonderetraite@stmartin48.fr

Animation : animation@maison-retraite-lozere.com

Site Internet : contact@maison-retraite-lozere.com

Possibilité de messagerie personnelle

pour les résidents

N° d'appel des autorités Administratives :

ARS Mende 04.66.49.40.70

ARS Montpellier 04.67.07.20.60 (24h/24)

Conseil Général de Lozère 04.66.49.66.66

N° d'appel dédié à l'écoute de situation de maltraitance

ALMA 48 : 04.66.65.10.00 ou 39.77

Permanence tous les jeudis de 14h à 16h et répondeur 24h/24